



Document de positionnement du Réseau francophone Égalité femmes- hommes (RF-ÉFH) en appui à la résolution du Gabon à l'occasion du XVIe Sommet de la Francophonie à Antananarivo.

À l'occasion du XVIe Sommet de la Francophonie qui aura lieu les 26 et 27 novembre 2016 à Antananarivo,

Nous, membres du Réseau Francophone pour l'égalité Femme-Homme qui rassemble plus d'une trentaine de réseaux internationaux issus de l'espace francophone, demandons que les Etats et Gouvernements membres de la Francophonie placent les droits fondamentaux des femmes et l'égalité femmes-hommes au sommet des priorités politiques nationales et internationales.

Nous rappelons que les femmes se caractérisent par leur diversité, et qu'elles peuvent être victimes de discriminations multiples, pour des raisons liées à leur statut social, économique, culturel, ethnique ou physique et l'âge, qui s'ajoutent aux discriminations basées sur le sexe. Les femmes font souvent l'expérience de différences dans les opportunités, les conditions et les privilèges ; ils ont des salaires différents, ils n'ont pas le même accès à l'éducation et ne sont pas toujours égaux devant la loi.

Nous constatons que :

- Partout dans les pays francophones, et notamment dans les pays du Sud, les femmes représentent environ 60 % des pauvres et font encore face à des discriminations dans l'accès aux ressources économiques et productives,
- Les jeunes, femmes et hommes, de moins 35 ans qui représentent actuellement plus des deux tiers de la population dans les pays du Sud, sont majoritairement exclus des processus politiques, économiques et sociaux,
- Malgré leurs compétences, les femmes sont sous-représentées dans les espaces de décision politiques, économiques et sociales, et aux postes de qualité,
- Les constitutions et les lois perpétuent les discriminations de genre dans les sphères politiques, économiques, culturelles et sociales et le décalage entre égalité formelle et égalité réelle est constant, privant les femmes et les filles d'un accès égal à la justice,.
- La mise en application des engagements internationaux continue de rencontrer de fortes résistances institutionnelles et sociétales sous couvert d'exception culturelle et/ou religieuses.

Le renforcement de l'Organisation internationale de la Francophonie, ainsi que l'appui des réseaux de la société civile sont nécessaires afin de faire avancer l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'espace francophone.

Nous appelons solennellement les Etats et Gouvernements de la Francophonie à :

Appuyer la résolution du Gabon de créer une entité permanente, dotées de ressources nécessaires, spécifiquement dédiée à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la Francophonie.



Cette entité permanente devrait avoir pour objectifs de :

- Permettre l'échange de bonnes pratiques et d'expériences en lien avec les réseaux institutionnels de la Francophonie et les réseaux de la société civile, tel le Réseau francophone pour l'égalité femmes – hommes,
- Favoriser l'élaboration d'une stratégie de la Francophonie, avec des mécanismes de suivi - évaluation et d'imputabilité pour la promotion de l'égalité femmes – hommes et jeunes qui comprend :
 - o L'adoption dans chaque pays de la Francophonie, des politiques publiques qui permettent la levée de toutes les réserves à la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes de 1979,
 - o L'accélération des législations et des codes vers une égalité réelle entre les femmes et les hommes, ainsi qu'une application totale de ces droits par le renforcement des moyens de mise œuvre dans tous les domaines, y compris la justice,
 - o La mise en œuvre des législations nationales et des textes internationaux adoptés par les États et les gouvernements membres de la Francophonie dans les domaines de l'égalité femmes - hommes, de l'autonomisation des femmes et de la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles,
 - o L'accès des filles et des femmes à l'état civil et à la nationalité.
- Mettre sur pieds des dynamiques synergiques et convergentes entre les femmes, les jeunes filles, les hommes et les jeunes garçons pour les changements des comportements sociaux néfastes et l'avènement des comportements sociaux favorables à l'égalité homme-femme,
- Permettre la création de partenariats pour le financement des initiatives visant la promotion des femmes et des jeunes.

Ainsi que les objectifs au sein de la francophonie :

- Veiller à accompagner les Etats et gouvernements membres dans la mise en œuvre des politiques de l'Organisation Internationale de la Francophonie sur ces questions, et d'en assurer le suivi et les évaluations,
- Porter un plaidoyer fort en faveur de :
 - o L'égalité femme-homme, des droits et de l'autonomisation des femmes et des filles dans tous les domaines d'intervention de la Francophonie et pour mettre fin aux violences à l'égard des femmes et des filles notamment les mutilations génitales féminines et les mariages forcés,
 - o L'égale participation des femmes à tous les espaces de décisions politiques, économiques et sociaux à travers l'adoption de politiques paritaires et de quotas,
 - o Un accès égal des femmes et des jeunes aux ressources économiques et productives, et la réforme des droits d'héritage et de propriétés favorables à un égal accès des femmes,
- Et appuyer les réseaux de la société civile dans l'atteinte de ces mêmes objectifs.